

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Date de convocation : 15 mai 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 mai 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR.

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Madame Chantal TARDY donne procuration à Madame Stéphanie FLEGEAU
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN
Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur David AILLET

Secrétaire de séance : Matthieu MOISAN

CM 21.05.2026	Choix du prestataire du feu d'artifice du 14 juillet 2026	Délibération n°2026-099
---------------	---	------------------------------------

Rapporteur : Patrick MENARD

Considérant l'avis favorable de la commission festivités en date du 19 mai 2026,

Monsieur l'adjoint au maire en charge du commerce, des festivités et de la participation citoyenne informe le conseil municipal que la commune a consulté 3 entreprises pour la prestation du feu d'artifice du 14 juillet 2026 :

- Sainte-Barbe Artifice : 3 500 €, ne fournit ni la barge, ni la sono
- Brezac Event : 6 000 € + option de 260 € pour une sono électrique portative
- Ouest-artifices : 6 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (23 voix)

Décide,

- **De retenir l'offre de ouest-artifices pour un montant de 6 000 €**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.**

Suivent les signatures pour copie conforme,


Le Maire
Gwénaëlle AOUTIN